

COMMUNIQUÉ FINAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'ASSOCIATION AFRICAINE DE DROIT INTERNATIONAL

Réunion du 6 octobre 2012 à Maputo (Mozambique)

L'an deux mille douze et le 5 du mois d'octobre s'est tenue, au *Complexo pedagógica* de l'*Universidade Eduardo Mondlane* de Maputo (Mozambique), la réunion de l'**Assemblée générale** de l'**Association africaine de Droit international (ci-après : «l'Association»)**. La réunion était conduite par un Présidium composé de monsieur le **Professeur Georges ABI-SAAB (Egypte)**, qu'entouraient **S. E. le Juge Abdulqawi YUSUF (Somalie)** et **S. E. Robert DOSSOU (Bénin)**, tous les trois Membres fondateurs de l'Association en 1986 ainsi que les experts du Groupe de travail chargé de la révision des Statuts de l'Association, dirigés par le **Professeur Roland ADJOVI (Bénin)**.

Prenaient également part à l'Assemblée, en tant qu'observateurs, les représentants de l'American Society of International Law, de la Cour permanente d'Arbitrage, de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, de l'Institute for Human Rights and Development in Africa, de l'Office des Affaires Juridiques des Nations Unies ainsi que de la Commission du Droit international de l'Union africaine.

Les travaux se sont déroulés dans le prolongement de la Conférence annuelle de la Fondation africaine de Droit international qui s'est tenue dans le même cadre les 5 et 6 octobre 2012 sur le thème *Le Droit international en Afrique : Sécurité humaine, paix et développement, défis et réponses*.

Les travaux étaient articulés autour de trois principaux points : la révision des Statuts de l'Association, le renouvellement des organes dirigeants et la programmation de la prochaine Assemblée générale.

L'Assemblée générale a procédé à la révision de certaines dispositions des Statuts, en vue d'améliorer le fonctionnement de l'Association.

Les postes prévus par les Statuts, tels que révisés, ont été pourvus de la manière suivante :

- Président du Comité Exécutif : S. E. Robert DOSSOU (homme, Bénin)
- Vice-président (Afrique de l'Ouest) : Dr Jumoke ODUWOLE (femme, Nigeria)
- Vice-Président (Afrique de l'Est) : Me Sheila B. KEETHARUTH (femme, Maurice)
- Vice-Président (Afrique centrale) : Prof. Narcisse MOUELLE KOMBI (homme, Cameroun)
- Vice-Président (Diaspora) : Dr Djacoba TEHINDRAZANARIVELO (homme, Madagascar)
- Secrétaire Général : Dr Olufemi ELIAS (homme, Nigeria)
- Secrétaire général-adjoint chargé de la Trésorerie : Me Donald DEYA (homme, Kenya).

Il sera procédé ultérieurement à la désignation des vice-présidents issus des régions Afrique Australe et Afrique du Nord.

L'Assemblée générale a donné mandat aux vice-présidents pour mettre en place les structures régionales et les Sections nationales, en vue d'assurer une meilleure participation des juristes africains aux activités de l'Association.

Le Juge YUSUF a, par la suite, informé l'Assemblée de l'approbation donnée par l'Union Africaine, à la création d'un **Institut africain de Droit international** dédié à la formation et à la recherche en droit international et en droit de l'Union africaine (Assembly/AU/Dec. 405 (XVIII) du 31 janvier 2012), avec la collaboration de la Fondation africaine pour le Droit international.

La prochaine réunion de l'Assemblée générale se tiendra en 2014. La Section camerounaise de l'Association a été pressentie pour l'abriter.

Le Présidium